

SOMMAIRE

EN VEDETTE CE TRIMESTRE...

L'évolution du marché de l'investissement socialement responsable p. 1

Retour sur le concours photo amateur..... p. 2

L'ACTUALITÉ ISR SOUS LA LOUPE

Les filtres: une bonne protection contre les risques ESG..... p. 3

Énergie nucléaire: le jeu en vaut-il la chandelle? p. 3

VOTRE INVESTISSEMENT FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE !

Un dialogue qui fait bouger les choses! p. 4

EN VEDETTE CE TRIMESTRE :

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE



PRÈS D'UN DOLLAR SUR CINQ INVESTI DE FAÇON SOCIALEMENT RESPONSABLE AU CANADA

En 2010, les actifs totaux sous gestion tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) se sont élevés à près de 531 milliards de dollars au Canada, ce qui représente 19 % des investissements, ou près d'un dollar sur cinq. La plus grande part de ces investissements revient aux caisses de retraite (85 %), suivies des sociétés de gestion de placement (9 %), des fiducies de revenu (2,5 %) et des fonds communs de placement (2,5 %). [Ces données](#), qui ont été publiées le 5 mai dernier par l'Association canadienne de l'investissement

responsable (AIR), sont similaires à celles d'une étude réalisée deux ans plus tôt. Compte tenu de la crise financière qui a secoué les marchés en 2008 et en 2009, une telle stabilité se révèle très encourageante.

UNE ÉVOLUTION REMARQUABLE

Rappelons par ailleurs que l'évolution de l'investissement socialement responsable (ISR) au Canada est digne de mention. En effet, ce type d'investissement ne comptait en 2002 que pour 3 % de tous les placements traditionnels.

L'épargne des membres Desjardins investie de façon socialement responsable représente plus de 12 % de toute l'épargne investie dans les fonds de placement ISR au Canada. Voilà qui indique clairement que vous êtes nombreux à avoir compris l'importance de faire votre part pour la protection de l'environnement et le mieux-être de la société. Nous vous remercions pour cette belle contribution.

Pour en savoir plus, [consultez l'étude complète](#).

RETOUR SUR LE CONCOURS PHOTO AMATEUR



Exposition de photos qui s'est tenue à la suite du concours les 4, 5, 6, 7 et 8 juin sur la Grande-Place du complexe Desjardins.

MON COIN DE NATURE À PROTÉGER!

Les célébrations du 20^e anniversaire du Fonds Desjardins Environnement se sont clôturées en beauté avec une exposition, les 4, 5, 6, 7 et 8 juin à la Grande-Place du complexe Desjardins, mettant en vedette certaines des plus belles photos soumises au concours de photo amateur « Mon coin de nature à protéger! ».

UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AVEC 43 000 VISITEURS

Le concours, qui a eu lieu du 22 avril au 22 mai à l'adresse fondsdesjardins.com/concours, a connu un grand engouement de la part des photographes amateurs des quatre coins du Québec. Effectivement, près de 800 d'entre eux ont soumis une photo au concours. De plus, près de 64 000 votes ont été enregistrés par les internautes et 43 000 visiteurs uniques ont fréquenté le site Web du concours.

DESJARDINS VERSE 5 000 \$ AU JOUR DE LA TERRE QUÉBEC

La barre des 5 000 votes ayant été atteinte, Desjardins est heureux de verser 5 000 \$ à l'organisme du Jour de la Terre Québec.

ET LES GAGNANTS SONT ...

Annabel Francoeur (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) remporte le premier prix du concours: un séjour écotouristique d'une valeur de 4 000 \$ chez Aventure Écotourisme Québec.

Quant aux neuf autres finalistes, Annie Vézina, Lucie Payment, France Dea, Mélanie Beaupré, Audrey Roy, Carole Lambert, Geneviève Gravel-Racine, Martin Labbé et Mélanie Jean, ils gagnent une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$ chez Mountain Equipment Co-op.

PRIX SPÉCIAL « FORÊT IBC »

La photo de Francis Martin a reçu le Prix spécial « Forêt IBC » octroyé par le jury de l'Initiative boréale canadienne pour la plus belle photo de forêt soumise au concours. Francis Martin remporte un sac à dos de plein air.

MERCI POUR CES COUPS DE CŒUR

Merci à tous les participants qui ont partagé avec le public leur coin de nature à protéger. Tous ces coups de cœur auront sans doute permis de découvrir le grand talent de nos photographes amateurs, de mettre en avant l'inestimable beauté de la nature québécoise et bien sûr de rappeler l'importance de préserver l'environnement.

Pour visionner l'ensemble des photos soumises dans le cadre du concours, visitez la galerie du concours à fondsdesjardins.com/concours.

L'ACTUALITÉ ISR SOUS LA LOUPE



LES FILTRES : UNE BONNE PROTECTION CONTRE LES RISQUES ESG

Les filtres, qui constituent une des stratégies les plus communes de l'investissement socialement responsable (ISR), varient en fonction des préoccupations et des valeurs de l'investisseur. Pour nos produits ISR, nous écartons d'emblée les sociétés qui tirent des revenus des secteurs de l'armement, du tabac et du nucléaire. Ensuite, les entreprises considérées pour inclusion dans nos fonds socialement responsables sont soumises à une double vérification, car des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont ajoutées à l'analyse classique basée sur des critères financiers. Ainsi, les sociétés qui ne satisfont pas aux exigences ESG de base que nous nous sommes fixés sont exclues de l'univers de placement admissible.



UN EXEMPLE D'EXCLUSION BIEN AVISÉE!

En décembre 2009, l'équipe du Service ESG de Placements NEI a procédé à l'examen de la société Taseko Mines lors de son inscription à la Bourse TSX. Ses recherches et ses analyses ont révélé que le projet de mine à ciel ouvert de l'entreprise en Colombie-Britannique comportait certains risques ESG. Ce projet suscitait en effet une vive opposition de la part des communautés autochtones de la région et ses impacts environnementaux négatifs importants comprenaient notamment l'assèchement du lac Fish, un plan d'eau très poissonneux. Taseko Mines ne répondait donc pas aux normes de base et l'entreprise a été placée sur la liste d'exclusion des Fonds Éthiques. En novembre 2010, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il n'approuverait pas le projet minier de cette société en raison de ses effets nocifs sur l'environnement. Cette décision a été suivie d'une chute marquée du prix de l'action de Taseko Mines, qui est passé de 6,55 \$ à 4,94 \$ en une seule journée, soit une baisse de 24 %. Puisque cette société avait été écartée de l'univers de placement admissible, nos détenteurs de placements ISR n'ont pas eu à en subir les conséquences.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE : LE JEU EN VAUT-IL LA CHANDELLE¹ ?

Dans la foulée du tremblement de terre et du tsunami survenus au Japon, le désastre de la centrale nucléaire de Fukushima met en relief les coûts uniques et potentiellement catastrophiques de l'énergie nucléaire. Bien qu'on ne connaisse pas encore toutes les répercussions de ce désastre sur l'environnement, la santé et la renaissance anticipée de l'industrie nucléaire, plusieurs pays revoient déjà leur stratégie en matière d'énergie nucléaire. Les éléments ci-dessous sont particulièrement importants à cet égard.

Risques financiers

L'industrie nucléaire comporte de nombreux risques financiers, incluant l'inflation du coût des matières premières, la rareté des solutions d'ingénierie clés en main, le faible taux de constructions récentes et un long processus d'approbation réglementaire dont l'issue est incertaine. De plus, les cotes de crédit des fournisseurs de services publics construisant des installations nucléaires sont à la baisse et aucun projet d'exploitation nucléaire n'a encore vu le jour sans d'importantes subventions ou limites de responsabilités

Rappelons que pour nos produits ISR, nous écartons d'emblée les sociétés qui tirent des revenus des secteurs de l'armement, du tabac et du nucléaire.

¹ Article tiré du bulletin ESG@Placements NEI – mai 2011.

gouvernementales.

Prolifération nucléaire

La capacité des armes nucléaires est liée à la possibilité de produire de l'énergie nucléaire. Par exemple, la mise sur pied de l'industrie nucléaire en Iran a permis au pays de traiter l'uranium pour produire du combustible nucléaire et peut-être même des isotopes de qualité militaire, ce qui accroît le risque de prolifération d'armes nucléaires.

Déchets

Après vingt ans d'études, l'industrie n'a toujours pas résolu le problème de l'élimination des déchets nucléaires. Au Nevada, le projet de Yucca Mountain, un des sites d'enfouissement les plus avancés au monde, est reporté depuis des dizaines d'années en raison de considérations techniques et de l'opposition locale. Selon des études, si l'industrie nucléaire se développait au point de réduire ses émissions de carbone, elle aurait alors besoin d'un nouveau site d'enfouissement de la taille du projet de Yucca Mountain tous les trois ans.



L'énergie nucléaire représente actuellement moins de 6 % de l'approvisionnement en énergie primaire mondiale, l'énergie fossile en fournissant environ 80 %. Afin que l'industrie nucléaire puisse contribuer à réduire de façon importante ses émissions de gaz à effet de serre, d'énormes investissements en ressources financières, techniques et politiques seraient requis. À la lumière de ces observations, il semble que le nucléaire continuera à fournir une partie de l'énergie mondiale, sans toutefois connaître une croissance marquée dans un avenir rapproché. La catastrophe de Fukushima aura non seulement été un désastre pour le Japon; elle aura également porté un dur coup à l'industrie nucléaire à l'échelle mondiale.

VOTRE INVESTISSEMENT FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE !

Cette rubrique présente les derniers progrès accomplis par les entreprises dans lesquelles le Fonds Desjardins Environnement ou les portefeuilles SociéTerre investissent. Ces avancées ont été possibles grâce au programme d'engagement des entreprises de notre partenaire Placements NEI, qui incite ces dernières à adopter de meilleures pratiques sur les plans environnemental, social et de gouvernance (ESG).

UN DIALOGUE QUI FAIT BOUGER LES CHOSES!

Dans notre bulletin de décembre, nous vous annonçons qu'en 2011, le programme d'engagement des entreprises du Fonds Desjardins Environnement (FDE) ciblerait neuf sociétés du secteur de l'énergie et des matières premières relativement à l'impact de leurs activités sur l'environnement. En ce milieu d'année, voici un compte-rendu des progrès réalisés par ces entreprises à la suite du dialogue mené par notre partenaire Placements NEI au nom de nos détenteurs ISR.





Sociétés	Sujets de dialogue	Avancements
Crescent Point	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion des risques des opérations de fracturation hydraulique sur l'eau – Mise en disponibilité des fonds nécessaires à la remise en état des sols 	<p>➔ Les discussions vont bon train. La société expérimente notamment une nouvelle technologie de fracturation hydraulique qui permet de réduire le volume d'eau douce utilisé. De plus, elle envisage également l'emploi d'eau recyclée.</p>
Enbridge	<ul style="list-style-type: none"> – Obtention du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des Premières Nations – Établissement d'un lien entre la rémunération des dirigeants et la performance ESG de la société 	<p>➔ Les résultats des discussions ne sont pas vraiment concluants à ce jour. En effet, les Premières Nations se sont toujours vivement opposées au projet d'oléoduc Northern Gateway. De plus, le P.-D.G. de la société s'est vu attribuer au cours des dernières années l'un des plus généreux régimes de rémunération, et ce, même si le plus important déversement de pétrole de l'histoire de l'entreprise est survenu au Michigan en 2010. Placements NEI poursuit toujours ses efforts de dialogue.</p>
Encana	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion des risques des opérations de fracturation hydraulique sur l'eau – Établissement d'un lien entre la rémunération des dirigeants et la performance ESG de la société 	<p>➔ Sur le plan de l'eau, les discussions progressent très bien et plusieurs efforts méritent d'être soulignés, notamment la mise en place d'un processus d'évaluation détaillée visant la quantification et la réduction du recours aux produits chimiques et toxiques. La société est également engagée dans le développement d'un projet d'aménagement hydraulique en Colombie-Britannique qui permettrait d'effectuer les opérations de fracturation à l'aide d'eau non potable. Les discussions à propos de la rémunération des dirigeants se poursuivent.</p>
Suncor	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la surveillance aquatique des opérations d'exploitation des sables bitumineux et mise en disponibilité des fonds nécessaires à la remise en état des sols – Établissement d'un lien entre la rémunération des dirigeants et la performance ESG de la société 	<p>➔ Les discussions progressent bien, notamment en ce qui concerne la rémunération des dirigeants. La société se montre en effet très ouverte aux demandes formulées par Placements NEI en cette matière.</p>
Talisman	<ul style="list-style-type: none"> – Obtention du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des Premières Nations – Gestion des risques des opérations de fracturation hydraulique sur l'eau – Établissement d'un lien entre la rémunération des dirigeants et la performance ESG de la société 	<p>➔ La société a adopté en janvier une nouvelle politique internationale en matière de relations communautaires axée sur le principe du CLPE, qui privilégie la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones. En ce qui a trait à la rémunération des dirigeants, l'entreprise est assurément l'un des chefs de file des sociétés pétrolières et gazières, la rémunération de ses dirigeants équivalant à 20 % de la performance en matière de santé et sécurité.</p>

Barrick Gold

- Obtention du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des Premières Nations
- Renforcement de la gouvernance pour gérer de manière adéquate les risques ESG

➔ L’an passé, la société s’est engagée à intégrer au sein de son conseil d’administration une personne ayant une expertise en droits de la personne. À l’occasion de l’assemblée générale des actionnaires tenue en avril, les dirigeants ont présenté un candidat qui ne semble pas posséder l’expertise nécessaire en matière de responsabilité sociale d’entreprises pour une société minière internationale. Placements NEI n’a pas voté pour ce candidat et la société en sera informée.

Par ailleurs, les récents progrès réalisés par l’entreprise, qui accorde maintenant une grande importance aux interactions avec les collectivités pour tous ses nouveaux projets, sont très satisfaisants.

Goldcorp

- Obtention du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des Premières Nations
- Mise en œuvre des recommandations de l’étude d’impact sur les droits humains

➔ Les discussions sont positives. Par exemple, la société s’est engagée à respecter la convention n° 169 de l’Organisation internationale du travail, qui reconnaît le principe du CLPE des peuples autochtones.

Teck ressources

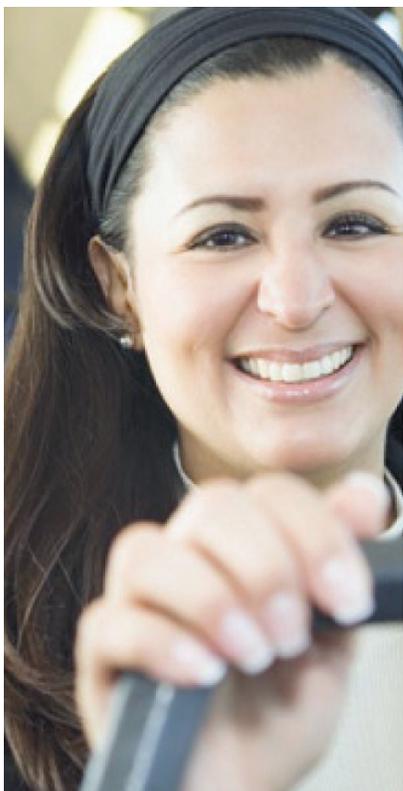
- Établissement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Obtention du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des Premières Nations

➔ Au sujet de l’émission de GES, l’entreprise travaille à la mise en place de limites à ne pas dépasser pour ses différents sites. La politique relative aux peuples autochtones est pour sa part en cours de révision et les récents développements se rapportant au CLPE y seront intégrés.

Potash

- Élaboration et mise en place d’une stratégie d’entreprise relative aux ressources hydriques

➔ L’entreprise a souscrit à l’initiative CDP Water en répondant au questionnaire sur les risques hydriques.



Pour en savoir plus sur l’ISR et les portefeuilles SociéTerre, consultez votre conseiller de Desjardins ou la section ISR de fondsdessjardins.com.

Nous avons à cœur de connaître vos interrogations et commentaires sur l’investissement socialement responsable. Écrivez-nous à isr@desjardins.com.

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n’est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l’utilisation d’un service de répartition d’actifs peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d’autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lequel le service de répartition d’actifs investit avant de faire un placement. Portefeuilles SociéTerre – Fonds Desjardins^{MC} est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Placements NEI est une marque déposée et une marque de commerce appartenant à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.